

Charte d'engagement qualité

L'EPS de Lomagne, au travers de cette charte, signifie son engagement dans *l'amélioration continue de la qualité*.



LES PRINCIPES

Afin de satisfaire aux besoins des usagers, L'EPS de Lomagne s'engage à :

1. Prendre en charge tout patient, relevant de sa compétence, sans discrimination, en lui prodiguant les soins les plus adaptés à son état de santé et à sa demande.
2. Rendre le patient acteur de sa prise en charge.
3. Accueillir tous les usagers nécessitant une prise en charge en EHPAD, avec pour but le maintien maximum de leur autonomie.
4. Associer l'ensemble des professionnels, en interne ou en externe, qui peuvent contribuer à améliorer la prise en charge du patient.
5. Respecter la personne humaine en promouvant la bientraitance et en luttant contre la maltraitance.
6. Maintenir et développer l'éthique professionnelle de chacun.
7. Garantir la non punition du déclarant des signalements de tout évènement indésirable grave lié aux soins



LES VALEURS PROFESSIONNELLES DE L'EPSL

1. Respect de l'autre
2. Esprit d'équipe
3. Responsabilité et rigueur
4. Honnêteté et confiance



LES ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS

Pour assurer ces principes et ces valeurs, L'EPS de Lomagne s'engage à :

1. Mettre en œuvre les principes de la charte du patient hospitalisée et de la charte de la personne âgée dépendante.
2. Prendre en compte les besoins et les attentes du patient et du résident et mettre en place les organisations les plus à même d'y répondre.
3. Offrir le meilleur niveau de qualité possible
4. Assurer l'information du patient, du résident et de leur entourage, tout en restant à leur écoute.
5. Organiser la communication entre les professionnels, internes ou externes à l'EPS de Lomagne, qui collaborent à la prise en charge du patient et du résident.
6. Permettre l'adaptation des compétences des professionnels et mettre en œuvre les techniques actualisées en fonction de l'évolution de la science et des besoins des usagers.
7. Poursuivre sa démarche qualité.
8. Développer sa gestion documentaire.
9. Assurer le suivi permanent de la gestion des risques.
10. Pérenniser sa politique d'évaluation des pratiques professionnelles.

Nous invitons l'ensemble des professionnels intervenant à l'EPS de Lomagne à s'engager individuellement et collectivement, dans l'application de la présente charte afin de :

- concourir à la prise en charge optimum du patient et du résident,
- mettre en place des mesures pour objectiver les niveaux de qualité atteints,
- fixer des taux de progression et en vérifier l'atteinte.

Le Directeur

J. DELMAS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ
DE LOMAGNE
Rue Saint Laurent
32500 FLEURANCE

Le Président de la CME

P. CHAPUIS